

There are no translations available.

En novembre 2012 l'ABN s'est dotée de son 1er Plan Stratégique (PS) pour la période 2013-2022 à travers lequel l'Autorité a confirmé sa mission, défini sa vision, ses valeurs et les cinq (5) axes et résultats stratégiques qui vont guider son action d'ensemble pour les dix (10) prochaines années. Le processus d'opérationnalisation de ce Plan Stratégique a débuté en 2013 avec une série d'ateliers nationaux et régionaux qui ont permis :

- d'identifier les actions et projets prioritaires des Etats membres sur la base des actions du Programme d'Investissement PI et du Plan d'Action de Développement Durable (PADD) et des orientations du Plan Stratégique de l'ABN. Ces actions ont été validées par un atelier national dans chaque pays;
- de convenir en 2014, à l'issue d'un atelier régional organisé à Ouagadougou avec tous les Etats membres, des actions et projets prioritaires dont la mise en œuvre dans le bassin du Niger serait accompagnée par l'ABN pour les 10 prochaines années. Au cours de cet atelier régional il a été procédé à une 1ère programmation physique et financière des actions et projets pays ;
- de collecter en 2015 aux niveaux des pays et du Secrétariat Exécutif de l'ABN (SE/ABN), les informations, ayant servi de base à l'élaboration du présent Plan Opérationnel (PO) de l'ABN pour la période 2016 -2024.

Cette dernière étape du processus d'élaboration du Plan Opérationnel a, sur la base des orientations de son Plan Stratégique, des priorités d'actions des Etats membres et du Secrétariat Exécutif de l'ABN, permis de 2014 à 2015 de :

- finaliser la chaîne des résultats du Plan Stratégique à travers l'identification et la détermination des activités et des résultats immédiats (produits) permettant d'atteindre les résultats intermédiaires et stratégiques déjà définis dans le PS;
- identifier les indicateurs de résultats pour le Suivi ;
- décliner la mise en œuvre du PS en trois (3) plans opérationnels triennaux ;
- organiser les actions en programmes, sous programmes et projets ;
- identifier les risques de mise en œuvre ainsi que les moyens de leur mitigation ;
- définir une stratégie de mise en œuvre pour chaque axe ou programme ;
- procéder à une reprogrammation physique, puis financière des actions-Pays et du SE/ABN sur la période 2016-2024 pour tenir compte du retard accusé et de la nécessité de soumettre le Plan Opérationnel à l'approbation des Etats membres.

En 2015 le PO a été enrichi par l'initiative sur le renforcement de la résilience aux Changements Climatiques engagée par les Etats membres avec l'appui technique et financier de la Banque mondiale et de la Banque Africaine de Développement (BAD). Cette initiative a abouti à l'élaboration d'un Plan d'Investissement pour le renforcement de la résilience aux Changements Climatiques dans le bassin du Niger, communément appelé Plan d'Investissement Climat (PIC).

Le présent Plan Opérationnel 2016- 2024 de l'ABN comprend 350 actions réparties en trente-sept (37) projets, treize (13) sous programmes et cinq (5) Programmes pour l'atteinte des

Cinq (5) résultats stratégiques rappelés dans le tableau 1 ci-après.
Sur ces 350 actions du PO, 246, soit 70% des actions, sont pris en compte par le Plan d'Investissement Climat (PIC)

Le coût total du Plan Opérationnel 2016-2024 est estimé à 4285,38 milliards de francs CFA soit 7,2 milliards USD. Sur ce montant, 43,2% soit 3.11 milliards USD est affecté au PIC et se répartit comme suit :

- PT1 (2016-2018) : 1161,36 milliards de F CFA, (1,952 milliards USD) soit 27,1% du coût du PO;
- PT2 (2019-2021) : 2176,47 milliards de F CFA, (3,658 milliards USD) soit 50,79% du coût total du PO;
- PT3 (2022-2024) : 947,54 milliards de F CFA, (1,593 milliards USD) soit 22,11% du coût total du PO.

Le coût du 1er Plan triennal du PO couvrant la période 2016-2018, se décompose par année comme suit:

- 2016 : 153,8 milliards F CFA, ou 0,26 milliards en USD soit 13% du cout triennal;
- 2017 : 405,5 milliards F CFA, ou 0,68 milliards en USD soit 35% du cout triennal;
- 2018 : 602,1 milliards F CFA, ou 1,01 milliards en USD soit 52% du coût triennal.

En terme de classification économique des investissements des trois (3) plans triennaux, il ressort que :

. 89,4 % du budget de dépenses du Plan Opérationnel est affecté à la constitution de capital fixe de production (biens matériels) dont l'exploitation va induire une amélioration des conditions de vie des populations dans les neuf (9) Etats membres.

. 10,6% du budget de dépenses du Plan Opérationnel est affecté à l'acquisition de services. Les dépenses de services sont destinées au renforcement de capacités des utilisateurs des infrastructures et équipements qui seront réalisés dans les Etats membres ainsi qu'à la capitalisation et à la diffusion de bonnes pratiques de production et de préservation des ressources naturelles du bassin du Niger.

Les budgets des dépenses des programmes régionaux 3, 4 et 5 sont des budgets de services au sein de l'ABN. Une attention particulière sera cependant accordée au financement et à l'exécution prioritaire des actions de services de ces trois derniers axes qui supportent la mise en œuvre des programmes 1 et 2. A cet effet l'ABN et ses Partenaires financiers devront accorder une importance spéciale au financement des programmes 3, 4 et 5 sans lesquels les programmes 1 et 2 ne peuvent pas être exécutés avec efficacité.

L'ABN et ses partenaires financiers veilleront donc à ce que dès la fin des deux (2) premières années de mise en œuvre du 1er Plan triennal , les actions des programmes 3, 4 et 5 soient mises en œuvre .

Dans un souci d'efficacité et d'efficience dans la mise en œuvre du PO, il est primordial pour

tous les acteurs :

- d'utiliser le PO à la fois comme feuille de route et unique cadre de référence pour la mise en œuvre des actions de développement du bassin du Niger pour les dix (10) prochaines années ;
- de poursuivre le renforcement des capacités des cadres du SE/ABN, des SFN, des ANE et des CNU/CRU. Ceci afin de les rendre encore plus opérationnels et plus autonomes dans le financement, le pilotage, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des actions de développement qui seront réalisées dans le bassin;
- de développer un partenariat technique avec les institutions régionales, nationales et internationales intervenant dans le bassin ou menant des activités similaires, de manière à développer des cadres de collaboration et de synergie ;
- d'adapter l'organisation du SE/ABN aux cinq (5) programmes stratégiques et aux résultats escomptés du PS/PO en mettant en place des structures permanentes relevant de son organigramme. Ces structures seront chargées de coordonner les interventions dans le bassin, afin d'assurer la cohérence, l'harmonisation et la synergie des actions avec tous les acteurs de mise en œuvre des programmes ;
- d'accélérer le recrutement /remplacement aux postes vacants pour mettre en adéquation les ressources humaines avec les ambitions affichées du PS/PO.
- d'utiliser de manière efficiente l'expertise diversifiée des ONG nationales et internationales présentes dans le bassin sur la base de contrats d'objectifs, pour assurer un encadrement efficace des organisations communautaires de base et des bénéficiaires directs des programmes et projets.

[Télécharger le document principal du Plan Opérationnel](#)

[Télécharger l'annexe du Plan Opérationnel](#)